

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 SEPTEMBRE 2020

MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

L'Assemblée Générale est ouverte à 10 heures par M. Olivier Riey, trésorier de la Mutuelle Interentreprises du GAN, en présence de plusieurs administrateurs, de membres adhérents au régime et de Mme Clélia Lefèvre représentant Valérie Dagannaud du cabinet Tuillet Audit, Commissaire aux Comptes de la Mutuelle Interentreprises du GAN.

Le trésorier rappelle que l'Assemblée ne peut délibérer valablement que si le nombre de ses membres présents ou ayant voté par correspondance est au moins égal au quart du total des membres, ce qui correspond à 1831 suffrages exprimés. Avec 1349 suffrages exprimés, le quorum n'est pas atteint. En conséquence M.Riey clôture cette AG.

Une nouvelle AG est ouverte à 10h30. M.Riey donne lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2018 puis rappelle les faits marquants de l'année 2019.

- Parmi les faits marquants de l'exercice 2019, M.Riey rappelle que Cegedim a remplacé B2V comme prestataire pour le règlement des prestations. La comptabilité de la MIG a été déportée en ligne en passant de Ciel Compta à Sage 100. La mise à jour permanente du logiciel est ainsi garantie et les sauvegardes sécurisent le process. Ce progiciel permet également la traçabilité des opérations. Enfin, l'installation de la Mutuelle dans des locaux fermés assurent la mise en conformité avec les exigences de la CNIL et de l'ACPR.
- Bien que concernant l'année 2020, la crise du Covid est également évoquée : elle explique la tenue exceptionnellement tardive de cette AG et les problèmes d'envoi de courrier qui ont eu un retentissement sur le nombre de votants. La continuité d'activité a été assurée par le télétravail, l'activité de la Mutuelle se poursuit normalement. Une baisse significative des prestations a été observée pendant le confinement et est en cours de rattrapage.
 - 1.
- En 2020, la Mutuelle prévoit de suivre le groupe et de changer de banque. Orange bank se recentrant sur la clientèle des particuliers, le groupe va adopter BNP Paribas pour ses opérations courantes et CACEIS pour le portage de ses actifs financiers.
- M. Riey présente les comptes annuels et le rapport de gestion concernant l'exercice 2019. Le total du bilan s'élève à 13,7 millions€ et le résultat à 148 k€ après IS. Les cotisations nettes de frais sont en hausse grâce à la diminution des frais de gestion due au changement de prestataire. Les prestations du contrat obligatoire (CO) augmentent de 7% et le P/C du CO s'établit à 88,9% en amélioration par rapport à 2018. Cela compense le P/C du contrat facultatif (CF) qui atteint 100,3% dû à une augmentation des prestations de 13%. Au total, le résultat technique s'établit à 217k€ pour un P/C de 93,3%.
- M. Riey présente l'affectation du résultat 2019 (148 439 €) soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Selon les modalités de l'article 47 des statuts, 6 168 € est à affecter à la réserve statutaire. Le reste est affecté aux réserves libres des contrats en proportion de leur contribution au résultat de l'année, soit 142 271€ aux réserves du contrat obligatoire puisque celui-ci est à l'origine de la totalité du résultat de 2019.
- Mme Clélia Lefèvre du cabinet Tuillet Audit, Commissaire aux Comptes de la Mutuelle Interentreprises du GAN donne lecture des rapports sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées.

M. Riey clôt la réunion à 11h30 en remerciant les participants pour leur présence et leurs interventions.

RÉSULTATS DU VOTE SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nombre de membres participants : 7325
 Quorum : 1831
 Votants : 1349
 Suffrages exprimés : 1347

Nombre de membres honoraires : 6
 Quorum : 2
 Votants : 6
 Suffrages exprimés : 4

Taux de participation total : 18 %

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan approuve le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019.

OUI : 1242	NON : 7	ABSTENTION : 76	BLANC : 18	NUL : 4
------------	---------	-----------------	------------	---------

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan, réunie le 24 septembre 2020 et statuant selon les modalités requises pour l'examen et l'approbation des comptes de l'exercice 2019 arrêtés par le conseil d'administration, conformément aux dispositions statutaires, après avoir pris connaissance des éléments principaux :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- et des différents renseignements complémentaires donnés

Approuve :

les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés et, faisant apparaître un résultat excédentaire de 148 439 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

OUI : 1232	NON : 9	ABSTENTION : 72	BLANC : 30	NUL : 4
------------	---------	-----------------	------------	---------

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan approuve, sur proposition du conseil d'administration, l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

6 168 € au fonds de réserve, tel que prévu par l'article 47 des statuts

142 271 € à la réserve du contrat obligatoire qui contribue à la totalité du résultat.

OUI : 1237	NON : 12	ABSTENTION : 63	BLANC : 33	NUL : 2
------------	----------	-----------------	------------	---------

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 114-32 du code de la Mutualité.

OUI : 1143	NON : 14	ABSTENTION : 156	BLANC : 31	NUL : 3
------------	----------	------------------	------------	---------

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport sur l'intermédiation et sur la délégation de gestion pour l'exercice 2018, prend acte dudit rapport.

OUI : 1177	NON : 20	ABSTENTION : 111	BLANC : 36	NUL : 3
------------	----------	------------------	------------	---------

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve la souscription au 1^{er} janvier 2021 d'un contrat d'assistance auprès de Mutuaide au bénéfice des adhérents de la Mutuelle interentreprises du GAN.

OUI : 1206	NON : 31	ABSTENTION : 72	BLANC : 30	NUL : 8
------------	----------	-----------------	------------	---------

Septième résolution

A la suite du départ d'Isabelle Charpentier et de la démission de Françoise Delaporte, l'assemblée générale de la Mutuelle Interentreprises du Gan ratifie la nomination de Marc Bernstein par le conseil d'administration conformément à l'article 24 des statuts.

Marc Bernstein est arrivé en 6^e position aux élections du 29 juin 2018.

OUI : 1135	NON : 41	ABSTENTION : 133	BLANC : 35	NUL : 3
------------	----------	------------------	------------	---------

Huitième résolution

Selon l'article 21 des statuts, le passage à la retraite de Brigitte George au 1^{er} juin 2020 entraîne la démission de Martial Le Pennec.

Conformément à l'article 24 des statuts, l'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan ratifie la nomination par le conseil d'administration de Jean-François Berton pour le remplacer.

Jean-François Berton est arrivé en 9^e position aux élections du 29 juin 2018.

OUI : 1126	NON : 37	ABSTENTION : 146	BLANC : 33	NUL : 5
------------	----------	------------------	------------	---------